

BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NANTES

LE MOT DU PRÉSIDENT

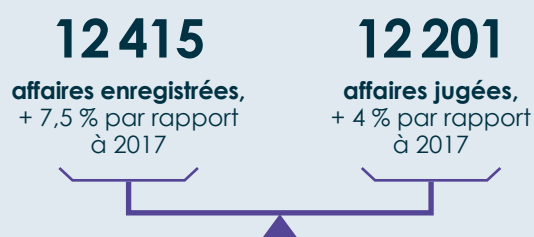
Bernard ISELIN

En 2018, la hausse des entrées, déjà constatée les années précédentes et due essentiellement à une augmentation du contentieux des étrangers (visas et obligations de quitter le territoire français), s'est poursuivie de manière très importante, à hauteur de 7,7 % (soit 12 415 entrées).

De ce fait, et malgré la poursuite d'efforts extrêmement soutenus des magistrats et agents de greffe qui ont permis de juger 12 201 affaires (soit près de 500 dossiers de plus qu'en 2017), le taux de couverture n'a pu dépasser 98 %, le stock global du tribunal s'élevant à 13 147 affaires.

S'agissant du traitement des visas pour lequel le tribunal détient une compétence nationale, une réorganisation interne a été opérée par la mise en place d'une 9^e chambre de fait, dédiée à ce contentieux représentant près de 29 % de son activité globale.

Enfin, le tribunal a réduit son délai prévisible moyen de jugement ramené à 1 an et 28 jours. En 2019, la juridiction s'attachera à retrouver un taux de couverture positif, à obtenir une réduction sensible des affaires de plus de 2 ans et un maintien de la qualité de ses jugements, et à recourir de manière soutenue à la médiation.

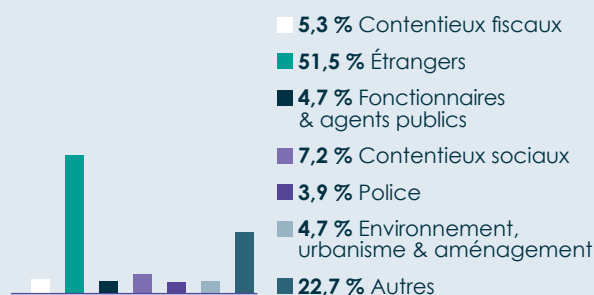


Délai prévisible moyen de jugement

12 mois 28 jours

-8 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes

